

## Appel de candidature pour le conseil d'administration du REPAIRE 2026-2027

**Cette année plusieurs postes seront mis en élection**

Merci de nous transmettre vos candidatures accompagnées d'un mot de motivation et d'un CV

### Exigences

- Être membre du regroupement en tant que pair des arts indépendants et avoir un intérêt significatif pour le domaine;
- Vouloir s'impliquer dans l'écosystème des arts indépendants pour une meilleure reconnaissance des pratiques de recherche et d'expérimentation.
- Expérience en gouvernance d'OBNL, en financement, en rédaction de subvention, un atout.

**artiste** : toute personne qui se déclare artiste professionnel·le, est reconnu·e par ses pairs, et crée des œuvres de recherche et d'expérimentation de manière indépendante ou qui d'émontre par son engagement à créer des œuvres de manière indépendante sa volonté d'être reconnue par ses pairs.

**collectif d'artistes** : tout groupe dont les membres repondent à la définition de l'artiste et qui reunit à des fins de création deux artistes ou plus et dont les œuvres produites régulièrement ou ponctuellement sont d'appartenance commune.

**collaborateur·trice** : désigne tout·e professionnel·le rémunéré·e qui contribue régulièrement par son expertise professionnelle distincte à l'avancement, au développement ou au rayonnement de la création indépendante et de la recherche et de l'expérimentation en art.

**Responsabilité du poste d'administrateur·trice**

- Comprendre et soutenir la mission de l'organisme
- Assister aux réunions du CA sur la plateforme zoom principalement
- Participer à la prise de décision concernant l'avancement et le développement de l'organisme dans sa mission selon sa nouvelle planification stratégique (2027-2030).
- Collaborer au développement des projets et des actions menées par le CA pour répondre au mandat du regroupement, notamment pour: la recherche de financement, le développement du membrariat, les partenariats avec des organismes du milieu des arts indépendants et tout autre besoin ponctuel;
- Participer à des comités en lien avec le développement de projets collectifs;
- Représenter l'organisme lors des événements s'il y a lieu.

Le conseil d'administration tient au moins **six réunions régulières** au cours de l'année.

La **durée du mandat** des administrateur·trice·s est de **deux ans**. Les administrateur·trice·s entrent en fonction à la clôture de l'assemblée générale annuelle ou de la réunion au cours de laquelle ils ont été nommés ou élus. Malgré l'expiration de son mandat, un·e administrateur·trice demeure en fonction jusqu'à ce qu'il ou elle soit réélu·e, remplacé·e ou destitué·e.

Vous devez être membre en règle pour **soumettre votre candidature**. [Lire nos règlements généraux](#) pour plus d'informations. Toute personne désirant soumettre sa candidature doit envoyer une lettre de motivation à la direction générale mentionnant son intérêt à siéger sur le CA en incluant une courte biographie ou un CV à [direction@repaire.art](mailto:direction@repaire.art)

Date limite pour déposer votre candidature : **14 septembre 2026**

